



SNUipp
18
FSU

Bourges le 14 mai 2013

Maison des syndicats
5 Boulevard Clemenceau
1er étage, 18000 Bourges

☎ 02 48 70 80 72

à Monsieur le Maire de Bourges
Mairie de Bourges
11, rue Jacques Raimbault
18000 Bourges

Objet : Organisation du temps scolaire dans les écoles de Bourges

Monsieur le Maire,

C'est en tant que représentants des personnels enseignants que nous nous adressons à vous. Le SNUipp-FSU 18 s'est fait le porte-parole, dans les instances paritaires, tel que le Comité Départemental de l'Education Nationale, et Comités de Suivi de la Réforme des Rythmes scolaires de la parole des enseignants et des conseils d'école. C'est ainsi que nous avons rappelé, à ces diverses occasions, qu'il nous semblait incontournable que la mise en place de la réforme des rythmes souhaitée par l'actuel gouvernement soit préalablement discutée et qu'aucune décision ne soit validée par notre hiérarchie sans l'accord majoritaire des conseils d'école.

C'est dans ce sens que nous nous permettons de vous interpeler aujourd'hui.

En effet, la concertation a eu lieu sur la ville de Bourges et a permis, au terme de deux réunions, de trouver un consensus sur l'organisation du temps scolaire pour l'ensemble des écoles de votre commune. Les enseignants par la voie de leur directeur ont participé à ces réunions de concertation et se sont engagés pleinement à la construction de ces nouveaux rythmes scolaires.

Les enseignants de Bourges ne comprennent pas qu'aujourd'hui votre proposition ne reprenne pas la proposition issue du consensus.

Nous nous permettons de vous dire Monsieur le Maire que la méthode employée qui consiste à mettre les enseignants et les parents d'élèves devant le fait accompli manque pour le moins de tact voire de respect envers les enseignants de Bourges. Si vous aviez voulu mettre le « feu aux poudres » vous n'auriez pas fait autrement ...

Après cela que vous vous permettiez de dire, dans un reportage diffusé dans l'édition locale de France 3 Centre, que vous êtes déçu par les positions de certaines personnes qui ne pensent pas à « l'intérêt » des enfants, nous paraît, Monsieur le Maire, inconvenant voire irrespectueux envers nos collègues.

Nous ne pouvons que réagir devant vos propos qui font passer les enseignants pour des personnes ne pensant qu'à elles !

Est-ce dans l'intérêt des enfants que vous proposez une matinée avec un temps de classe inférieur à celui de l'après-midi ?

Alors que tous les chrono-biologistes, ceux-là même auxquels vous faites référence, mettent en avant que les meilleures périodes d'efficacité des élèves, l'après-midi, sont inférieures aux moins bonnes périodes du matin !

Sans compter le temps d'accueil considérablement allongé des matins, puisqu'il passerait de 10 minutes dans l'organisation arrêtée conjointement à 25 minutes avec une rentrée en classe à 8h45. Avec tout ce que cela comporte en termes d'énerverment, de risque d'accident et de qualité d'accueil, cette proposition nous semble montrer une bien mauvaise connaissance du fonctionnement des élèves et de leurs besoins.

Est-ce dans l'intérêt des enfants d'avoir une journée de classe de 5h45 alors que le but de cette réforme des rythmes est, prioritairement, d'alléger la journée des enfants (le décret prévoit, d'ailleurs, une journée de 5h30 maximum) ?

Est-ce dans l'intérêt des enfants que les activités culturelles, sportives encadrées par les enseignants et effectuées sur le temps scolaire mais bénéficiant des infrastructures et animateurs municipaux soient reléguées sur le temps des activités périscolaires ?

Nous tenons à attirer votre attention sur le fait que cela permettait à tous les enfants de votre commune de bénéficier d'activités participant à leur bon développement ; ces activités sont nécessaires et mériteraient d'être encore plus développées dans l'intérêt de tous. Nous, enseignants, savons que nombre d'enfants et surtout ceux qui en ont le plus grand besoin, les plus fragiles, ne vont pas forcément s'inscrire à ces activités périscolaires. Il est des barrières sociales et culturelles que seule l'Ecole peut aider à dépasser, à surmonter.

La réforme des rythmes doit porter sur une amélioration des apprentissages pendant le temps scolaire. *Ce temps scolaire ne peut pas devenir une variable d'ajustement de l'organisation du temps périscolaire même si on peut se rejoindre sur le fait qu'il est nécessaire d'améliorer ce temps de l'enfant.*

Nous avons interpellé Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale dans ce sens lors du comité de suivi des rythmes du 13 mai pour qu'il soit le garant de la qualité de ce temps scolaire.

Nous vous demandons aujourd'hui, Monsieur le Maire, de renouer le dialogue avec les enseignants afin que cette réforme des rythmes apporte une réelle amélioration du temps scolaire dans la ville de Bourges dans l'intérêt de tous les enfants.

Parce que nous avons tous à cœur l'intérêt des enfants il nous faut réussir cette réforme des rythmes scolaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Murielle Gurgoglione, secrétaire départementale du SNUipp-FSU 18

PS : Ce courrier est, bien évidemment, également envoyé à tous les enseignants des écoles de Bourges.